

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de décembre 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-12-301 **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} novembre 2004.

ADOPTÉE

04-12-302 **Nomination d'un maire-suppléant**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseiller Claude Ménard, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois. Il est également résolu que le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, les chèques, documents et autres effets bancaires.

ADOPTÉE

04-12-303 **Avis de motion – Règlement de taxation 2005**

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la taxation 2005.

04-12-304 **Avis de motion – Règlement de tarification 2005 pour la gestion des matières résiduelles**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2005 pour la gestion des matières résiduelles.

04-12-305

Avis de motion – Règlement de tarification 2005 pour le service d’aqueduc

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans qu’à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2005 pour le service d’aqueduc.

04-12-306

Avis de motion – Règlement de tarification 2005 pour le service d’égouts et d’épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard qu’à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2005 pour le service d’égouts et d’épuration des eaux usées.

04-12-307

Remplacement au Comité consultatif d’urbanisme

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire effectuer un changement dans la nomination des membres du Comité consultatif d’urbanisme de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil nomme Monsieur Fernand Ruel en remplacement de Madame Monique Carré et Monsieur Réjean Rodrigue en remplacement de Monsieur Bertrand Fortier comme membre du comité consultatif d’urbanisme de Princeville.

QU’une lettre de remerciement soit adressée à Madame Monique Carré pour signifier notre reconnaissance pour le travail accompli au sein de ce comité.

ADOPTÉE

04-12-308

Délégation au Fonds Communautaire d’emprunt de l’Érable

CONSIDÉRANT la formation d’un nouveau comité consultatif devant recommander l’attribution de fonds gérer par le Fonds communautaire d’emprunt de l’Érable;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire nommer un représentant de la Ville de Princeville pour siéger au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil nomme Monsieur Jean-Marc Bédard, délégué de la Ville de Princeville comme membre du comité consultatif du Fonds communautaire d’emprunt de l’Érable.

ADOPTÉE

04-12-309

Adhésion 2005 à l’UMQ

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l’Union des municipalités du Québec pour l’année 2005 et acquitte la cotisation annuelle de 6 324.58 \$ (incluant taxes) comprenant l’adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

04-12-310

Entente avec la SAAQ concernant le transfert de renseignements

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Princeville, il est nécessaire pour le Société de l'assurance automobile du Québec (ci après «Société») de communiquer certains renseignements à la Ville de Princeville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Ville de Princeville de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE la Ville de Princeville autorise Gilles Fortier, maire et Mario Juare, directeur général, pour et au nom de la Ville de Princeville, à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la Ville de Princeville;

QUE la Ville de Princeville désigne pour l'application de ladite entente :

- Mario Juare, coordonnateur de l'entente;
- Mario Juare, responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société. Il pourra déléguer cette fonction à une autre ou plusieurs autre (s) personne (s) qu'il est chargé d'identifier;

QUE Mario Juare, responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société, est lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE

04-12-311

Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 3 novembre 2004 - no 4CH001692	annulé
- En date du 3 novembre 2004 - nos 4CH001681 à 4CH001693	60 103.88 \$
- En date du 9 novembre 2004 - nos 4CH001694 à 3CH001702	7 951.19 \$
- En date du 10 novembre 2004 - no 4CH001703	52.00 \$
- En date du 17 novembre 2004 - nos 4CH001704 & 4CH001705	157.98 \$
- En date du 18 novembre 2004 - nos 4CH001706 à 4CH001709	36 657.77 \$
- En date du 24 novembre 2004 - nos 4CH001710 à 4CH001712	10 144.66 \$

dépôts salaires des périodes 200445 à 200448
tempes supplémentaire des périodes 200445 à 200448

ADOPTÉE

04-12-312

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 6 décembre 2004 - nos 4CH001713 à 3CH001868	265 932.78 \$
---	---------------

Fonds d'immobilisation

- En date du 6 décembre 2004 - nos 4CH200033 à 4CH200038	191 546.89 \$
---	---------------

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

04-12-313

Emprunt temporaire

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement

no 2004-84 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 184 500 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement;

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2004-84;

Il est également résolu que le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

04-12-314

Procédures pour taxes dues

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages en date du 6 décembre 2004 et ci-après mentionnées:

No client	Taxes et intérêts
3593	631.31 \$

ADOPTÉE

04-12-315

Radiation de soldes

ATTENDU l'impossibilité de récupérer certaines sommes facturées pour la location de glace;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de radier les soldes à recevoir des clients suivants :

No client :	4605	198.50 \$
	4292	115.03 \$

ADOPTÉE

04-12-316

Refinancement du règlement no 522-95

ATTENDU la résolution no 04-10-249 décrétant le paiement au comptant d'un montant de 48 200 \$ et le financement pour un terme d'un an pour la différence à refinancer;

A) Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins pour son emprunt de 40 000 \$ par billets en vertu du règlement no 522-95 pour un terme d'un an échéant le 7 décembre 2005 au taux de 3,10%;

B) Il est également résolu que le règlement d'emprunt no 522-95 soit modifié de la façon suivante;

QUE les billets seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets seront datés du 7 décembre 2004;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15% payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés le 7 décembre 2005 pour le montant de 40 000 \$;

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu initialement au règlement d'emprunt c'est-à-dire pour un terme d'un an (à compter du 7 décembre 2004).

ADOPTÉE

04-12-317

Engagement de pompiers

CONSIDÉRANT les nouvelles normes édictées par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'engagement à partir du 1^{er} janvier 2005 de quatre nouveaux pompiers volontaires substitués au sein du service des incendies de la Ville de Princeville soit Michel Tardif, René Laprise, Sébastien Kirouac et Sébastien Gosselin;

QUE le directeur du service des incendies de Princeville soit autorisé à inscrire les nouveaux pompiers à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers soient établies selon les termes et conditions en vigueur de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-12-318

Demande de passage pour sentier de motoneiges

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage pour un sentier de motoneige présentée par le Club Auto-neige des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le passage des motoneiges sur le territoire de la Ville de Princeville aux endroits suivants :

- Passage sur le terrain de soccer situé dans le secteur du Boulevard Carignan
- Passage sur le lot 12-B rang V111 près du nouveau parc industriel Jacques Baril
- Passage dans le rang 7 Est longeant le chemin à partir du lot de Monsieur Raymond Blanchette jusqu'à l'Érablière de Ferme Rivardale.

QUE ce droit de circulation soit conditionnel aux respects des règlements municipaux en vigueur.

ADOPTÉE

04-12-319

Travaux Télébec - Approbation

ATTENDU la demande d'approbation pour la réfection de travaux adressée par Télébec Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les travaux d'installation de câblage présentés par Télébec Ltée pour desservir les résidents de la rue Desharnais.

Que lesdits travaux demeurent la responsabilité entière de Télébec Ltée.

ADOPTÉE

04-12-320

Soumissions essence pour véhicules

ATTENDU le dépôt des soumissions pour la fourniture des produits pétroliers utilisés par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture des produits pétroliers à Philippe Gosselin & Associés Ltée pour les différentes catégories de produits pétroliers selon les coûts suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Prix \$</u>
Essence diesel 1 ^{ère} qualité – 20°	0.7289 / litre
Essence diesel 1 ^{ère} qualité – 40°	0.7449 / litre
Essence sans plomb Ordinaire	0.7189 / litre

ADOPTÉE

04-12-321

Contrat de déneigement de certains bouts de chemins

ATTENDU QUE certaines parties de chemin sur le territoire de la Ville de Princeville doivent faire l'objet d'entente particulière pour son déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde le déneigement pour l'année 2004-2005 de certains bouts de chemins avec les différents entrepreneurs ci-dessous mentionnés selon les conditions suivantes :

<u>Entrepreneur</u>	<u>Lieu</u>	<u>Montant \$</u>
Réal Bédard, Entrepreneur	Rang 1 Est	1 366.50 (taxes incluses)
Municipalité Paroisse de Plessisville	Rang 6 Est	1 000.00 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

04-12-322

Contrat souffleur à neige

ATTENDU l'offre de services transmises par la compagnie Les Excavations St-Pierre pour la fourniture d'une souffleuse à neige lors du ramassage des neiges usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture d'une souffleuse à neige à l'entreprise Les Excavations St-Pierre au montant de 150 \$/ heure pour un minimum garantie de cent vingt-cinq heures sur base horaire;

QUE l'offre de services comprend la fourniture d'un opérateur et d'un signaleur.

ADOPTÉE

04-12-323

Soumissions pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux pour les trois prochaines années à Monsieur Claude Fortier, aux montants ci-dessus mentionnés :

Année 2005	17 400 \$
Année 2006	17 500 \$
Année 2007	17 600 \$

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat d'entretien ménager de certains édifices municipaux selon les conditions énumérées dans la soumission présentée par Claude Fortier.

ADOPTÉE

04-12-324

Renouvellement d'un prêt de local à l'édifice Fernand-Rivard

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire renouveler le prêt du local contracté avec l'organisme Impact Emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de prêter sans frais à l'organisme Impact emploi de l'Érable, un bureau situé à l'édifice Fernand Rivard situé au 101, rue Demers à Princeville.

QU'un avis de renouvellement soit transmis à Impact emploi pour signifier la décision de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-12-325

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de demander au ministère de l'Environnement un certificat d'autorisation pour le prolongement de la rue

Fréchette et l'ouverture d'une rue projetée (impasse) le tout tel que proposé sur les plans déposés et préparés par Teknika inc, ingénieurs dûment mandatés au projet.

ADOPTÉE

04-12-326

Déneigement des kiosques postaux – Domaine Paquet

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à l'entreprise Transport Luc Hémond au montant de 240 \$ taxes incluses.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de déneigement des deux kiosques postaux de la Ville de Princeville situés dans le secteur du Domaine Paquet.

ADOPTÉE

04-12-327

Règlement no 2004-85 - Tarification du site des neiges usées

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées.

ADOPTÉE

04-12-328

Prolongement du contrat pour l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles

ATTENDU QUE le contrat de l'enlèvement, du transport et de l'enfouissement des matières résiduelles doit faire l'objet d'une acceptation pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde le contrat d'enlèvement, de transport et d'enfouissement des matières résiduelles pour les années 2005 et 2006 à la compagnie Récupération Gaudreau inc. aux montants ci-dessous mentionnés :

<u>Année</u>	<u>Enlèvement/transport</u>	<u>Enfouissement</u>	<u>Récupération</u>
2005	31.18 \$/ porte	29.99 \$/porte	45.83 \$/porte
2006	31.18 \$/ porte	29.99 \$/porte	45.83 \$/porte

ADOPTÉE

04-12-329

Contrat pour le traitement des matières putrescibles

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire renouveler le contrat des matières putrescibles pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde le contrat de traitement des matières putrescibles pour les années 2004 et

2005 à la compagnie Récupération Gaudreau inc. aux montants ci-dessous mentionnés :

<u>Année</u>	<u>transport/traitement</u>
2005	1.60 \$/porte (max. de 1300 portes)
2006	1.60 \$/ porte (max. de 1300 portes)

QU'un montant supplémentaire sera ajouté pour l'année 2006 devant tenir compte de l'indice du coût de la vie.

ADOPTÉE

04-12-330

Office municipal d'habitation – demande de budget supplémentaire

ATTENDU la demande de budget supplémentaire produite par l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver la demande de présentation de budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation de Princeville indiquant une dépense supplémentaire de 250.00 \$ pour la Ville de Princeville afin de permettre la réalisation de certains travaux rendus nécessaires pour la sécurité et l'hygiène des locataires.

QUE la Ville de Princeville consent à assumer la contribution supplémentaire demandée par l'Office municipal d'Habitation de Princeville.

ADOPTÉE

04-12-331

Partage Saint-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles pauvres de Princeville.

ADOPTÉE

04-12-332

Colloque Enfance-Jeunesse-Famille de la MRC de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la contribution d'un montant de 400 \$ pour permettre la tenue de la 4^o édition du colloque Enfance-Jeunesse-Famille de la MRC de l'Érable qui aura lieu à la Polyvalente La Samarre le 3 avril 2005.

ADOPTÉE

04-12-333

Demande à la CPTAQ – Ajout à la résolution 04-10-261 – Serge Marin

ATTENDU les recommandations produites par la CPTAQ suite à la demande d'autorisation présentée par Monsieur Serge Marin;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de Monsieur Marin comporte un deuxième volet sur l'exploitation de sol arable pour le transformer en compost;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation de Monsieur Serge Marin demandant l'exploitation du sol arable pour le transformer en compost en vue de l'exploitation d'une bleuetière.

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

04-12-334

Demande à la CPTAQ – Entreprises d'exploitation forestière SHGL inc

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée par Les Entreprises d'Exploitation Forestière SHGL inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Les Entreprises d'Exploitation Forestière SHGL inc. pour acquérir la partie Sud du lot 13 rang 1 du canton de Stanfold, d'une superficie totale de 40 acres appartenant à Madame Jacqueline Nadeau.

QUE ce projet permettrait de consolider l'exploitation du demandeur;

QUE ce secteur est propice pour ce type de culture;

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

04-12-335

Demande à la CPTAQ – Jean-Léo Turcotte

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jean-Léo Turcotte pour effectuer un changement d'usage d'un bâtiment situé en zone verte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jean-Léo Turcotte pour effectuer un changement d'usage d'un commerce déjà en exploitation et situé sur le lot 3-A rang 8 du canton de Stanfold.

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

04-12-336

Demande de dérogation mineure – Mario Guillemette

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario Guillemette;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario

Guillemette afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant ne dépassant pas une superficie totale de 184 mètres carrés.

ADOPTÉE

04-12-337

Demande de dérogation mineure – Diane Boulet

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Madame Diane Boulet;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Madame Diane Boulet pour permettre la réduction de la marge avant de 1,57 mètres de son bâtiment par rapport à la marge avant prescrite dans la réglementation.

ADOPTÉE

04-12-338

Premier projet de règlement (PRU1-401) modifiant le règlement no 432-89

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-401) tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville afin de permettre dans la zone M-75 les habitations multifamiliales.

ADOPTÉE

04-12-339

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 432-89

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant le règlement no 432-89 afin de permettre dans la zone M-75 les habitations multifamiliales.

04-12-340

Vente d'un terrain résidentiel – 20 rue Girouard

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Donald Martel et Diane Nault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-48 (20 rue Girouard) pour le prix de 14 128 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-12-341

Vente d'un terrain industriel – 9055-6622 Québec inc.

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à 9055-6622 Québec inc. une partie des lots 13A et 13A-5 rang 8 du canton de Stanfold d'une superficie de 1 421,9 mètres carrés tel que montré au plan de mesures

préparé par Daniel Collin, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 2004 (minutes 2510) et annexé à la présente résolution, au prix global de 2 500 \$ avant les taxes applicables et payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par André Baril, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-12-342

Vente d'un terrain industriel – Convertex inc.

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à Convertex inc. le lot 13C-28-1 du rang 10 du canton de Stanfold pour le prix de 3 300 \$ avant les taxes applicables et payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Jean Boudreau, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

Demande d'Opération Enfant Soleil – remis à la séance du 20 décembre

04-12-343

Demande d'appui à la Société Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU la demande d'appui adressée par la Société Saint-Jean-Baptiste relativement à l'argent consenti par le Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appui les revendications produites par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour obtenir l'assurance du ministre des Affaires municipales Jean-Marc Fournier que le Gouvernement du Québec respectera ces engagements face à l'aide financière consentie à l'égard de l'organisation de la Fête Nationale du Québec.

QU'une copie de la présente soit transmise au ministre des Affaires municipales M. Jean-Marc Fournier ainsi qu'au député d'Arthabaska Claude Bachand.

ADOPTÉE

Maison du Lac inc. - classé

Société d'Arthrite - - Lettre de remerciements.

04-12-344

Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc.

ATTENDU QUE le Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc. tiendra une soirée bénéfice dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du suicide;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire appuyer cette cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'achat de 4 billets au coût total de 120 \$ à Réseau de prévention suicide des Bois-Francis, afin de contribuer au succès de la soirée bénéfice qui aura lieu le 11 février 2005 à Victoriaville dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du suicide.

ADOPTÉE

04-12-345

Harmonies Prince-Daveluy inc.

ATTENDU la demande d'aide financière produite par les Harmonies Prince-Daveluy;

ATTENDU QUE l'organisation musicale désire participer à la compétition nationale Music Fest de Toronto;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, et il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser une contribution financière de 400 \$ à l'organisation les Harmonies Prince-Daveluy pour leur permettre de participer à la compétition nationale Music Fest qui aura lieu à Toronto au cours du mois de mai 2005.

ADOPTÉE

Unité Domrémy de Plessisville – classé

04-12-346

Centraide – Fernand Forgues

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil verse à l'organisme Centraide, une aide financière au montant de 200 \$ pour permettre d'aider des organismes communautaires de la région.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

04-12-347

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière